

# AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



VILLE de MURET  
mairie-muret.fr

- 1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE :** VILLE de MURET - (31600)
- 2. POUVOIR ADJUDICATEUR :** Monsieur le MAIRE
- 3. OBJET de la CONSULTATION :** INSTALLATION & EXPLOITATION de **DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES de BOISSONS CHAUDES et FROIDES, et de CONFISERIES/SNACK** pour la VILLE de MURET (CCAS & Services EDUCATION et SPORTS – CAF – EMEA – THEATRERIE – CTMP – HOTEL de VILLE – SITES AGORA – MEDIATHEQUE).

## VARIANTES & OPTIONS POSSIBLES.

- 4. PROCÉDURE DE PASSATION :** PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE (ART 28 &30 CMP) MAPA N°2011/043 PS
- 5. CRITÈRES de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés :**

### Candidatures (voir précisions dans RC)

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités humaines, techniques et financières - compétences professionnelles (titres qualifications ou équivalents – expérience),
- Agrément préfectoral,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité -

### Offres :

- **Montant de la Redevance réversible à la Ville (50 %)**
  - **Qualité & Diversité des produits (Provenance) (30 %)**
  - **Maintenance, Conditions d'intervention & de réapprovisionnement (20 %)**
- 6. Date et Lieux :** A partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2011 - (CCAS & Services EDUCATION et SPORTS – CAF – EMEA – THEATRERIE – CTMP – HOTEL de VILLE – SITES AGORA – MEDIATHEQUE)
  - 7. Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques : Si groupement, il sera solidaire**
  - 8. Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.**
  - 9. Retrait du Dossier de Consultation :**
    - ➔ sur le site dématérialisé de la Collectivité : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>
  - 10. Renseignements : Demande écrite obligatoire auprès du Service des Marchés Publics**  
**Fax 05 61 51 95 41**
  - 11. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT : Financement sur Budget Principal de la Ville (fonds propres) - Règlement par mandats administratifs – Paiement en 30 jours maximum**
  - 12. Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 – mail : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr) – web : [www.ta-toulouse.juradm.fr](http://www.ta-toulouse.juradm.fr).**
  - 13. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
    - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
    - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
    - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
    - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
  - 14. DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES : lundi 18 juillet 2011– 10 heures.**
  - 15. DATE d'ENVOI à la PUBLICATION : Lundi 20 juin 2011**